Province de Liège
Arrondissement de Verviers

Extrait du Registre aux Délibérations du
COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 30 mai 2023

ADMINISTRATION COMMUNALE de SPA

Présents : MM et Mmes
S. DELETTRE, Bourgmestre-Présidente;
N. TEFNIN, W.M. KUO, Ch. GUYOT-STEVENS, ~~G. BRUCK~~, Echevins;
A. GREOLI, Présidente du Centre public d'action sociale;
Fr. TASQUIN, Directeur général.

56. Création d'emplacements de stationnement "30 min" dans Spa - Propositions d'emplacements tests.

Le Collège communal,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;
Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;
Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;
Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 relatif à la signalisation des chantiers et obstacles sur la voie publique ;
Vu la loi communale ;
Vu les besoins de stationnement dans Spa ;
Attendu que dans les zones de commerces de proximité, il serait intéressant d'augmenter la rotation des emplacements existants dans l'attente de la création de parking de délestage attractif ;
Attendu que plusieurs emplacements dans le centre-ville se prêterait à tester des emplacements de courtes durées ;
Attendu que pour la facilité de contrôle de ces emplacements, il y aurait lieu de les inclure dans la zone bleue existante et faisant déjà l'objet d'un contrôle régulier ;

À l'unanimité ; DECIDE :

Article 1 : Du 01/06/2023 au 31/12/2023, le stationnement sera limité à 30 minutes :

- **Place Verte** : les 4-5 emplacements de stationnement centraux à hauteur de la pharmacie et de la banque BELFIUS (voir implantation exacte en annexe).

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux **E.9a** avec additionnel **"Disque de stationnement" et "30 min"**.

Article 2 : Du 01/06/2023 au 31/12/2023, le stationnement sera limité à 30 minutes :

- **Avenue Reine Astrid** : les 3 premiers emplacements en épi de la desserte.

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux **E.9a** avec additionnel **"Disque de stationnement" et "30 min"**.

Article 3 : La signalisation qui serait contraire aux présentes dispositions sera masquée durant toute la durée de celles-ci.

Par le Collège communal :

Le Secrétaire,
(s) Fr. TASQUIN

La Présidente,
(s) S. DELETTRE

Pour extrait certifié conforme :

Le Directeur général,
Fr. TASQUIN

Par le Collège :

Le Bourgmestre f.f.,
N. TEFNIN

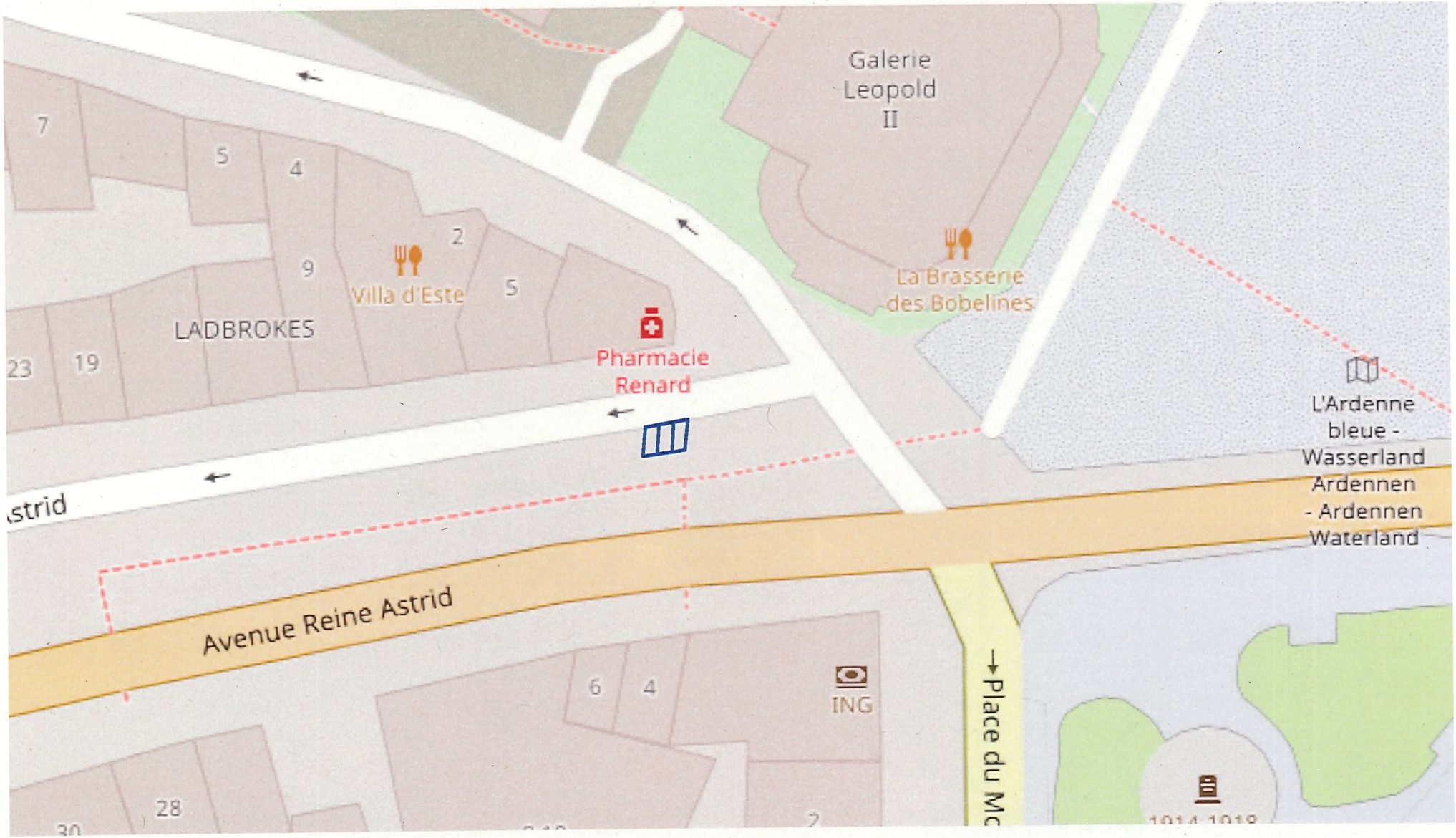
Galerie
Leopold
II
La Brasserie
des Bobelines
Villa d'Este
LADBROKES
Pharmacie
Renard
L'Ardenne
bleue -
Wasserland
Ardennen
- Ardennen
Waterland
Avenue Reine Astrid
ING
Place du Mc
7
5
4
2
9
5
23
19
6
4
28

P
30 MIN.
P
30 MIN.
P
30 MIN.

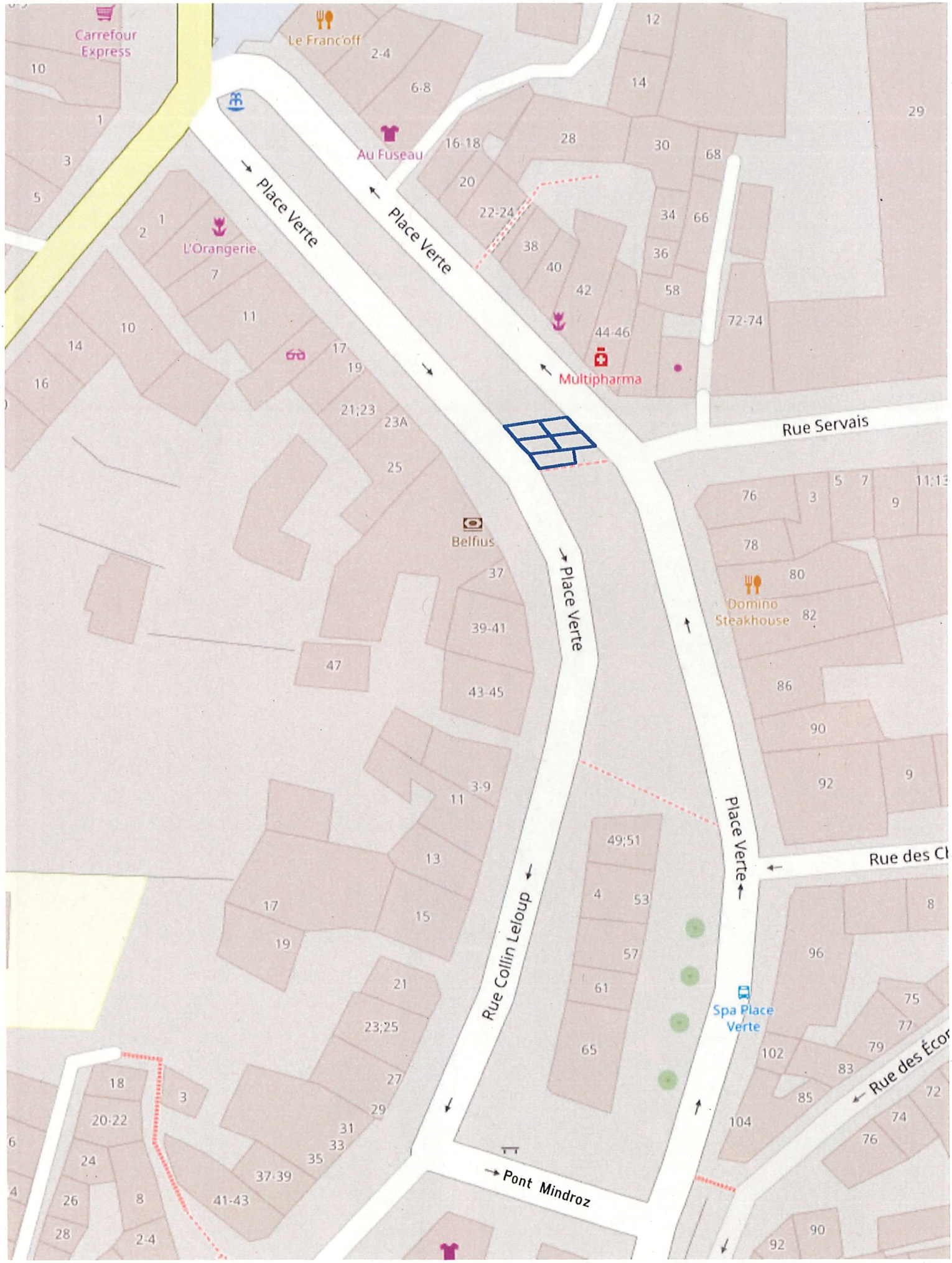
Carrefour Express
Le Franc'off
Au Fuseau
L'Orangerie
Multipharma
Belfius
Domino Steakhouse
Spa Place Verte
Place Verte
Rue Servais
Rue Collin Leloup
Pont Mindroz
Rue des Écor

P
30 MIN.
P
30 MIN.
Google
Date de l'image : juin 2019
© 2023 Google
Belgique

P
30 MIN.
PRIVÉ
Google
Date de l'image : juin 2019
© 2023 Google
Belgique
Conditions